

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Séance du 10 juillet 2014

1/ Modalités de contrôle des connaissances modifiées, année 2014/2015

Les Modalités de Contrôle des Connaissances sont présentées selon un nouveau format harmonisé pour les 3 UFR. L'objectif de ce nouveau format est de favoriser la lecture et la compréhension des MCC.

Il est proposé d'intégrer au vote la modification relative à l'option 2 en langue vivante pour les licences de non spécialistes.

En session 2, une épreuve orale mutualisée entre les 2 semestres est organisée sauf en L1 où la langue n'est enseignée qu'au 2nd semestre.

Après réexamen en séance, il est décidé de ne pas présenter au vote l'ensemble des MCC proposées. Les formations identifiées présentent pour l'essentiel, des anomalies de coefficients au niveau de leurs épreuves.

Il est décidé de reporter la validation des MCC de ces formations à la séance de septembre.

Cette décision concerne les :

- Licence histoire de l'art,
- Licence lettres classiques,
- Licence philosophie,
- Licence Information et communication,
- Licence Bi-disciplinaire Information et communication – Anglais,
- Licence LLCER Italien BABEL,
- Licence LLCER Allemand,
- Licence LLCER Arabe,
- Master Etudes Italiennes,
- Master Sciences du Langage.

- **Sont soumises à la validation de la CFVU :**

- DU grec et latin

- Licence Arts du Spectacle et audiovisuel parcours Cinéma,
- Licence arts plastiques,
- Licence Arts du Spectacle et audiovisuel parcours Danse,
- Licence Chanson Française,
- Licence Design-Arts Appliqués,
- Licence Musicologie,
- Licence Arts du Spectacle et audiovisuel parcours Théâtre,
- Licence Histoire Géographie,
- Licence Histoire Patrimoine,



- Licence Histoire Contemporaine,
- Licence Histoire Médiévale,
- Licence Archéologie,
- Licence Culture Humaniste et Scientifique,
- Licence Lettres Modernes,
- Licence LEA Anglais-Allemand,
- Licence LEA Anglais-Chinois,
- Licence LEA Anglais-Portugais,
- Tronc commun LEA,
- Licence LLCER Anglais,
- Licence LLCER Portugais,
- Licence LLCER Japonais,
- Master Professionnel Design,
- Master Professionnel Mise en Scène et Scénographie,
- Master Professionnel Régie des œuvres,
- Master Ingénierie de projets culturels et interculturels,
- Master Etudes Slaves.

➔ **La CFVU adopte les MCC modifiées 2014/2015.**

2/ Maquettes agrégation interne

A la Suite du désengagement financier progressif du rectorat de Bordeaux l'Université Bordeaux Montaigne a souhaité maintenir un niveau de préparation conséquent de 90HTD. Cinq préparations à l'agrégation interne sont concernées :

- Lettres classiques,
- Lettres modernes,
- Espagnol,
- Anglais,
- Histoire-géographie.

Ces formations sont ouvertes uniquement en formation continue et le montant des droits d'inscription est fixé à 750€.

Elles ont pour objectif de préparer aux épreuves écrites et orales de l'agrégation. À la différence d'autres formations payantes nationales comme le CNED, ces formations se distinguent par des cours en présentiel et un suivi diversifié des étudiants : correction de devoirs, organisation d'un concours blanc, entraînement des étudiants à l'oral.

En ce qui concerne l'organisation des formations, celles-ci se dérouleront le mercredi après-midi au collège Gérard Philippe de Pessac avec également quelques cours mutualisés avec les agrégations externes.

Le seuil d'ouverture est fixé à 12 inscrits par formation.

➔ **La CFVU adopte les maquettes d'agrégation interne.**

3/ Maquette MEEF 2 Philosophie

Il est rappelé le cas particulier de l'enseignement de philosophie qui est enseigné au lycée à partir des classes de terminale. Ainsi, les enseignants de philosophie (jurys de CAPES) au plan national n'ont pas



souhaité proposer de préparation en MEEF 1 estimant qu'il n'était pas nécessaire de connaître la psychologie de l'enfance notamment. Les candidats au concours suivent un master classique de philosophie.
Cette exception a aussi été rendue possible par le fait que les épreuves du CAPES de philosophie n'ont pas été modifiées par la réforme.

La maquette de MEEF 2 philosophie présente la même structure que les autres MEEF 2, à savoir un tronc commun contexte du métier qui est dispensé par l'ESPE, la langue vivante obligatoire non compensable, la didactique qui est un enseignement partagé entre l'ESPE et UBM, une formation à la recherche et enfin une mise en situation professionnelle sur le terrain.

Des échanges s'ouvrent sur la problématique des sessions d'examens. L'UBM est le seul établissement de l'académie à proposer en M1 deux sessions d'examens.
Cette différenciation soulève des difficultés de gestion du tronc commun et surtout du jury académique.

➔ **La CFVU adopte la maquette MEEF 2 Philosophie.**

4/ AFP Kalaripayat – AFP Stratéjic

L'AFP Kalaripayat est le prolongement d'une action menée dans le cadre des projets réussite en licence de la licence LLCER anglais.

Il va être proposé à un groupe de remédiation de participer en complément à cette activité sportive afin de développer la cohésion du groupe.

L'objectif était de découvrir cet art martial ancestral indien combiné avec un enrichissement culturel et un travail de compréhension écrite et orale en anglais dans le cadre des conférences-exposés.

L'AFP s'adressera à 15 étudiants de LCE1 préalablement inscrits en groupe de soutien.

➔ **La CFVU adopte l'AFP Kalaripayat.**

L'AFP Stratéjic a déjà fait l'objet d'une présentation à la CFVU du 03/06/2014. Cette AFP avait été rejetée car les objectifs et compétences attendus tels qu'ils étaient présentés ne permettaient pas à la commission de justifier l'existence d'une AFP propre puisqu'il existe déjà l'AFP "responsabilités associatives". De plus, les critères d'évaluation appelaient un effort de clarification.
Pour les mêmes raisons, la confusion entre les compétences acquises dans le cadre de l'implication des étudiants dans la Junior entreprise et celles développées ou acquises dans le cadre de prestations rendues aux clients n'est pas levée.

Mme LAWRENCE propose de retravailler ce projet avec l'association Stratéjic

5/ Convention de licence information-communication délocalisée à Lomé

Cette convention prend pour modèle celle mis en œuvre depuis 2 ans à Galatasaray.



Les étudiants procèdent à une double inscription. Ils valident des UE communes dont la correspondance a été établie par les équipes pédagogiques des 2 établissements, les UE manquantes sont dispensées à distance par les enseignants d'UBM.

Il appartient à la commission de se prononcer sur l'accord-cadre entre les 2 établissements mais aussi sur l'accord spécifique de délocalisation de la licence d'information et communication d'UBM à Lomé.

➔ ***La CFVU adopte la convention-cadre de coopération internationale entre l'UBM l'université de Lomé.***

➔ ***La CFVU adopte la convention de délocalisation de la licence information et communication d'UBM à Lomé.***